



Association Musicale d'Arradon

Fiche d'adhésion 2017-2018

Extraits du règlement

- L'adhérent (ou son représentant légal) reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association, et être en accord avec les principes qui sont définis dans ces documents-
- L'inscription à une activité de formation musicale est obligatoire pour tout enfant désirant pratiquer un instrument.
- Le représentant légal d'un adhérent mineur doit s'assurer de la présence de l'enseignant avant de le laisser dans les locaux de l'AMA.
- L'inscription n'est considérée comme valide qu'une fois le règlement effectué
- En cas de nécessité, l'adhérent (ou son représentant légal) autorise l'AMA à appeler le médecin le plus proche, ou à le conduire au Centre Hospitalier de Vannes
- L'adhérent (ou son représentant légal) certifie être couvert par une assurance individuelle-accident garantissant les activités.

Nom de la famille adhérente :

Adresse :

CP : Ville : Tel fixe :

Tel mobile 1 : EMAIL (en majuscules):

NOM et Prénom de l'élève	Date de naissance	Instrument ou activité	Enseignant	Individuel (I) / Collectif (C) Durée (par ex : C : 1h)	Créneau choisi avec l'enseignant (Jour/Heure)	Montant annuel €
Adhésion (payable en début d'année)						+ 30 €
Total inscription annuelle famille						€
Règlement par		<input type="checkbox"/> Chèque		<input type="checkbox"/> Chèques vacances		
Règlement : 3 chèques encaissés en :		<input type="checkbox"/> Décembreeuros dont les 30 euros de cotisation		<input type="checkbox"/> Marseuros		<input type="checkbox"/> Juineuros
Nom figurant sur le ou les chèques (si différent du nom de l'adhérent)						